



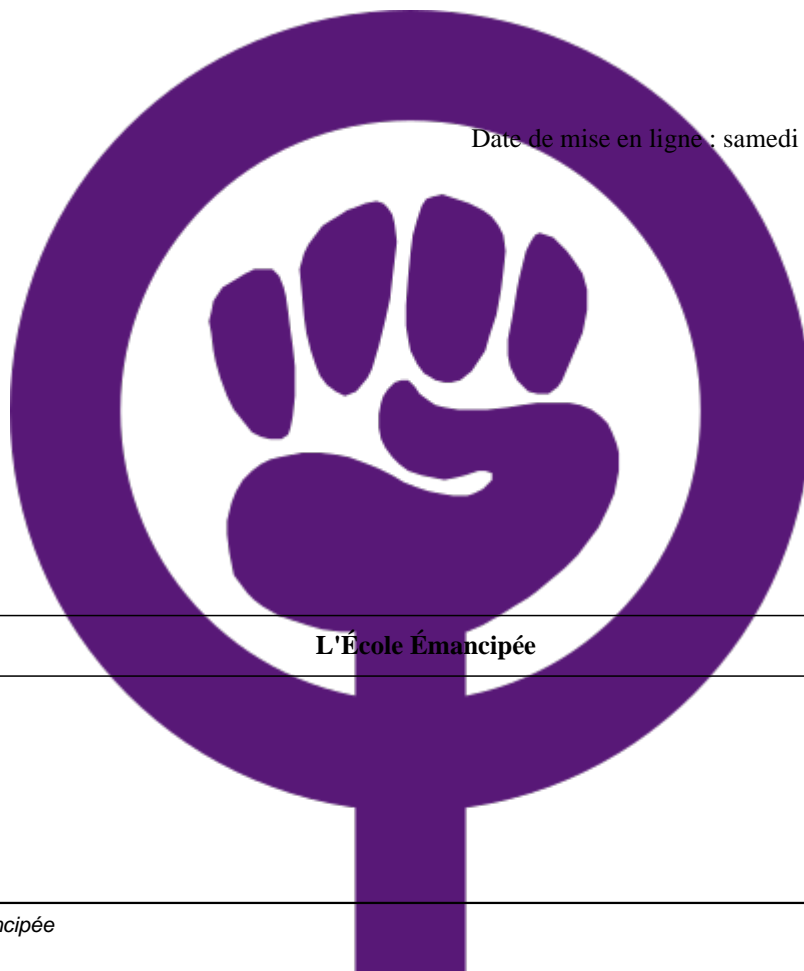
Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2684>

Invisibles détenues

- Féminisme -

Date de mise en ligne : samedi 24 novembre 2018



L'École Émancipée

À l'heure d'une surpopulation carcérale record (1^{er} août 2018, 70 710 personnes incarcérées, 53 prisons en surpopulation extrême, 1 667 matelas au sol, source OIP), la question de la place des femmes en détention et de la spécificité de leur condition liée à leur sexe restent encore des impensés tant sociaux qu'institutionnels.

Une note de la direction de la maison d'arrêt de Rennes sur les tenues vestimentaires des détenues à l'été 2017 est significative de la persistance des stéréotypes : « Les vêtements laissant paraître des parties du corps dénudées doivent être interdits au-delà de la cellule. Il en est ainsi des vêtements suivants : short court (en deçà du genou), débardeur (laissant paraître la poitrine et les bras nus), ... ». Au 1^{er} janvier 2018, 2 975 femmes étaient détenues sur un total de 68 974 personnes incarcérées, soit 3,7 % des détenu-es.

Un centre pénitentiaire (Rennes) et une maison d'arrêt (Versailles) réservés aux femmes existent sur le territoire national. Seulement 56 quartiers pour femmes sont intégrés aux 184 établissements pénitentiaires restant et seuls six établissements en France peuvent accueillir des femmes condamnées à de longues peines dont 5 dans le Nord de la France.

Si la surpopulation carcérale féminine n'est pas effective en chiffrage « brut », certains quartiers peuvent frôler les 200 % de taux d'occupation. Cela entretient l'éloignement des détenues de leur famille et les plonge dans un isolement familial parfois profond ; les visites sont plus coûteuses et plus difficiles à effectuer. Les 36 Unités de Vie Familiale ne sont pas toutes dans des établissements accueillant des femmes.

« Aucun homme ne vient les voir, alors que les mecs détenus ont souvent une femme qui les attend. Les détenues, elles ne sont soutenues que par leurs mères et leurs soeurs. Elles sont encore plus montrées du doigt pour leur affaire, à cause de l'image de la femme. Alors qu'en fait, elles ont très souvent été victimes de violence à la base », Sylvie, témoignage recueilli par l'OIP.

L'obligation faite de la surveillance des femmes par du personnel exclusivement féminin limite notamment leur circulation dans les établissements pour les promenades, les visites, l'accès à des activités et des projets tels que les reprises d'études. Si les activités mixtes sont encouragées dans les textes, elles sont plus que limitées. Les femmes se retrouvent dans un double enfermement, celui de la prison mais aussi celui de la limitation de leur activité intracarcérale.

« Le corps se transforme en prison. Presque toutes les femmes détenues affirment qu'elles doivent lutter contre la prise de poids. » (I. Rome) Les « effets maladiques de la prison » tels que les troubles alimentaires ou les dysfonctionnements hormonaux sont spécifiques aux détenues : « Certaines d'entre elles ne sont plus réglées, d'autres souffrent de pertes de sang en permanence. » (I. Rome) Quant aux protections hygiéniques (déjà onéreuses « en dehors »), elles deviennent un luxe dans les murs. Si les femmes conservent généralement leur autorité parentale, son exercice,

notamment à cause de l'éloignement géographique est limité. Pour 60 accouchements par an en prison, 29 établissements seulement ont des nurseries, ce qui conduit à des transferts qui éloignent encore du cercle familial et l'obligation de 15 m² pour les cellules mères-enfants n'est pas systématiquement respectée. La contrôleur générale des prisons signifiait en 2016 : « Il y a un mois, une femme a accouché en présence d'une surveillante au motif que la salle n'était pas suffisamment sécurisée parce qu'elle avait une fenêtre ».

Si tout-e mineur-e incarcéré-e ne doit pas être mélangé-e avec des détenu-es majeur-es, cette condition n'est pas respectée pour les mineures. Par manque de places d'accueil, elles sont souvent en quartiers pour femmes et l'obligation de cellule individuelle pour les mineur-es crée des tensions avec les détenues majeures dont le traitement

est dégradé.

Dans son rapport de 2016, Adeline Hazan préconisait l'introduction d'une forme de mixité pour permettre aux femmes d'accéder à des activités plus nombreuses, sans effet.

La condition des femmes détenues continue aujourd'hui de se dégrader dangereusement.

« En prison, on oublie jamais qu'on est une femme . » (I. Rome).

INGRID DARROMAN